

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion publique du 08 Novembre 2022.

Agents recenseurs

Le dernier recensement sur la commune remonte à 2016. L'INSEE nous demande d'en réaliser un nouveau sur le début de l'année 2023, nous devons trouver des agents recenseurs. 2 résidents de la commune ont accepté de remplir cette mission : Marthe CHIRAT et Brigitte GIROUD. Le recensement aura lieu du 4 Janvier au 24 Février 2023. L'Etat nous alloue une somme afin de rémunérer les agents, cette somme de 1098€ est répartie en fonction du nombre de boîtes aux lettres. Lors du dernier recensement il avait été attribué un forfait de 100€ par agent pour les frais kilométriques, nous proposons cette fois de passer à 150€. Une formation des agents recenseurs sera effectuée courant janvier à la mairie.

Délibération approuvée à l'unanimité pour les agents recenseurs et leur rémunération.

Reversement de la taxe d'aménagement ZAE à la CCPA

Florent CHIRAT rappelle qu'il existe 2 types de taxe d'aménagement. Celle sur les constructions privées et celle sur les zones d'activité (ZAE). Cette taxe d'aménagement est perçue lors de toute nouvelle construction. Lors du dernier mandat, il avait été proposé que la taxe d'aménagement sur les ZAE se répartisse de la manière suivante : 75% pour la CCPA et 25% pour la commune. Les récents débats à l'assemblée et au Sénat sur le projet de loi de finances ont remis le sujet de la répartition de la taxe d'aménagement auprès des particuliers sur la table. Etant donné les nouvelles prises de compétence des communautés de communes, il a été proposé un temps de modifier cette répartition et d'en attribuer une partie aux communautés de communes. Une levée de boucliers de l'association des maires de France a conduit le gouvernement à faire marche arrière, le produit de cette taxe est donc maintenu aux communes dans son intégralité.

Il est proposé cependant de confirmer le choix de répartition de la TA sur les ZAE au niveau de la communauté de communes (75 % CCPA / 25 % communes). Cette délibération n'impacte pas pour l'instant pas notre commune car nous n'avons pas de ZAE, mais elle se veut solidaire avec les autres communes de la CCPA.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Mise à jour RIFSEEP (régime indemnitaire des agents)

Florent CHIRAT précise que lors du précédent mandat, une réforme du régime indemnitaire de nos agents avait été mise en place. Sont désormais prévus un IFSE (prime mensuelle) et un CIA (prime annuelle). A cette époque, nous n'avons pas d'adjoints d'animation donc ils n'apparaissent pas dans la délibération correspondante. A ce jour, avec la reprise en gestion communale directe de la garderie périscolaire, nous avons 2 adjoints d'animation à temps partiel. Nous devons donc les intégrer à la délibération afin de pouvoir les indemniser.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Compte-rendu du Conseil Municipal

23 Septembre 2022
Début à 20h00

Présents (14/15) : Florent CHIRAT, Cédric BLANC, Cyrille GOUTTE, Marie-Charlotte CHAMFRAY, Valérie GUIRAL, Solange PEYLABOUD, Alain FARJOT, Freddy GOUTTE, Romain VERNY, Gaëlle GUINET, Baptiste DELORME, Aurélie BOUVY, Bertrand GIROUD, Thierry VANEL

Absente excusée : Sylvie CARRET

Secrétaire de séance : Alain FARJOT

Pour recevoir la version mail :

cominfo@saintjulienurbibost.fr

Site internet du village

www.saintjulienurbibost.fr

Page Facebook



facebook.com/saintjulienurbibost



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Présentation du rapport qualité des services (RPQS), assainissement collectif et SPANC

Baptiste DELORME présente le RPQS assainissement collectif et non collectif.

Pour l'assainissement collectif, VEOLIA assure désormais l'entretien régulier de la station à la place de SUEZ suite à un appel d'offres lancé par la CCPA.

Le prix de la redevance assainissement est fixé à 2.45 euros /m3 d'eau consommé pour l'année 2023.

Le montant total du plan prévisionnel des investissements sur la fin du mandat s'élève à 27 millions d'euros sur la communauté de communes, celui-ci comprend notamment la réhabilitation de notre station prévue en 2023.

Pour l'assainissement non collectif, en 2021, le SPANC a compatibilisé 2862 installations pour approximativement 6300 habitants desservis sur la communauté de communes.

Les installations sont réparties en 5 classes selon leur niveau de conformité : A B C D E : 80,5% des installations sont conformes et classées en catégories A ou B contre 19% des installations qui doivent faire l'objet d'une réhabilitation (autres catégories). Pour notre commune, il reste une douzaine d'installations non conformes.

Les aides publiques (agence de l'eau et CCPA) qui accompagnaient ces travaux de mise aux normes ne sont désormais plus actives. Les travaux sont totalement à la charge des foyers concernés. Sur la période de 2015 à 2021, seulement 2 installations autonomes ont été aidées sur notre commune.

Présentation des premières esquisses du projet d'aménagement du village

Florent CHIRAT présente les 1ères propositions du bureau d'étude pour ce projet d'aménagement. Les propositions sont déclinées par secteurs en tenant compte d'un schéma de déplacement global, des points de stationnement et bien sûr des objectifs de sécurité.

La problématique des arrêts de bus scolaires est abordée, le bureau d'études doit se rapprocher des cars du Rhône pour affiner les emplacements.

Discussion également autour du positionnement d'une aire de jeu pour les enfants en tenant compte de notre propriété foncière et de la déclivité.

Une réunion publique est prévue le 16 décembre pour présenter les bases de ce projet aux Saint Julienois et recueillir leurs avis.

Une prochaine réunion de travail est ensuite prévue le 5 janvier avec le bureau d'études pour préciser le projet.

Commission finances

Marie Charlotte CHAMFRAY précise qu'aucune décision modificative n'est nécessaire pour clôturer le budget 2022. Une commission finances sera programmée en janvier pour analyser les comptes clos et commencer les projections sur le BP 2023.

Commission bâtiments

Cédric BLANC informe que le chauffage de la salle polyvalente dysfonctionne. Difficile d'identifier les origines de la panne après plusieurs passages du prestataire. Des devis sont en cours pour un montant assez élevé. Inquiétude à court terme pour les manifestations prévues sur la fin d'année avec les températures extérieures actuelles.

Discussion autour de l'augmentation prévue du coût de l'électricité pour la salle polyvalente. Il est proposé dès que le chauffage sera de nouveau opérationnel de régler la température d'utilisation à 20°C et la température de veille (hors utilisation) à 10/12°C. Il est proposé de rédiger un courrier à la directrice de l'école pour préciser que le chauffage ne sera plus activé en journée et leur demander d'adapter des activités plus « mobiles » sur les plages d'utilisation.

La réparation des volets roulants de la salle est prévue mi-décembre.

Dans un souci d'économie d'énergie, l'extinction nocturne de l'éclairage public du village est rallongée de 22 heures à 6 heures du matin à compter du 15 décembre.

Commission voirie

Cyrille GOUTTE précise que les décorations lumineuses ont été mises en place le 3 décembre, pour les fêtes de Noël, conjointement avec les élus de Bibost. Elles sont réglées sur l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Concernant les travaux sur la route de Montrottier : ils devaient être réalisés fin novembre mais à la demande de l'entreprise au vu des conditions météorologiques, ils sont décalés mi- janvier 2023.

Pour le déneigement : le prestataire se tient prêt en cas d'intempéries sur déclenchement du responsable communal. Les prestations déneigement subissent une augmentation de 5€/heure pour cet hiver. Une commande de sel a été réalisée en morte saison, à des tarifs promotionnels, afin de couvrir les besoins hivernaux a priori.

Commission scolaire

Valérie GUIRAL informe le conseil que L'APE va subir de nouveau une augmentation de la part du prestataire pour la cantine à partir de janvier 2023 (pour rappel une augmentation de 20 cts a déjà été appliquée en septembre 2022). La répercussion de cette nouvelle augmentation sur le coût unitaire du repas est estimée entre 15 et 20 cts selon la fréquentation d'ici la fin de l'année scolaire. Lors d'un Rdv avec les représentants des parents d'élèves, il a été proposé d'appliquer une hausse de 10 cts sur le prix des repas à compter du 1er janvier 2023 (tarif porté à 4.60 euros / repas), en parallèle, le conseil municipal est sollicité afin de prendre en charge l'éventuel déficit en fin d'année scolaire (5 à 10 cts par repas selon le budget prévisionnel). Après échanges et discussions, le CM décide d'accéder à cette demande à l'unanimité.

Pour rappel, la Mairie participe actuellement au financement de la cantine avec une subvention à hauteur de 5600€ / an (40€ par jour de fonctionnement), la prise en charge des fluides, et l'entretien des équipements.

Commission cadre de vie / fleurissement

Baptiste DELORME précise que les décorations de Noël élaborées par les membres de la commission en lien avec les enfants du périscolaire, ont été mises en place cette semaine.

Merci à Baptiste et aux bénévoles pour leur implication. Une réunion de la commission se tiendra jeudi 15 décembre concernant l'orientation du fleurissement pour l'année prochaine.

Commission communication

Gaëlle GUINET fait un retour sur une réunion CCPA qui a réuni les responsables communication des communes : présentation du projet du territoire élaboré entre les élus et représentants de la société civile (particuliers, entreprises, associations). Promotion du site « mon pays de l'Arbresle » et sollicitation des commerces, entreprises et associations du territoire afin de présenter leur activité sur des fiches communication. Il est prévu également d'élaborer un magazine d'information permettant de communiquer sur les actions de la CCPA sur le territoire.

Un pot d'accueil des nouveaux arrivants sur la commune est prévu le samedi 25 février à 11H00 à la salle polyvalente.

Le bulletin municipal est en cours de finalisation (rdv le 14 décembre avec l'imprimeur). La validation de la maquette est prévue pour début janvier, la diffusion aux habitants fin janvier 2023.

Commission CCAS

Solange PEYLABOUD informe le conseil que les colis de fin d'année pour les aînés sont prêts, les membres de la commission sociale se sont répartis la distribution d'ici les fêtes, il y en a 29 au total.

Bons retours sur le repas des aînés du 13 Novembre, ainsi que sur l'animation. Il s'agissait de la dernière prestation pour la commune des « Délices d'Alex » avant son arrêt d'activité dans la région.

Bibliothèque

Aurélié BOUVY rappelle que les peintures extérieures du local sont terminées. Il reste à vernir l'enseigne et finaliser le rafraichissement des boiseries intérieures, travail réalisé par les agents communaux. L'objectif est de rendre ce lieu plus visible, attractif et agréable.

L'équipe de bénévoles se réunit le samedi 17 décembre.

Mairie

La mairie de Saint Julien sera fermée pendant la période des vacances du Samedi 24 Décembre au Samedi 31 Décembre.

Réouverture aux horaires habituels à partir du Mardi 3 Janvier

Commission associations

Bertrand GIROUD revient sur l'animation téléthon du 2 décembre : le comité inter société est satisfait de la participation, une centaine de repas préparés par Guillaume ont été servis à la salle polyvalente. Nous n'avons pas de retour sur les recettes récoltées pour l'instant.

Merci aux bénévoles du comité qui ont préparé et animé la soirée.

Questions diverses

Fermeture de la mairie au public durant les fêtes : à partir du jeudi 22 Décembre 2022 au soir jusqu'au 2 janvier 2023 inclus. Réouverture le mardi 3 janvier 2023.

Vœux du maire le 8 janvier 2023 à 10 h 30 à la salle polyvalente. L'ensemble de la population est cordialement invitée à partager ce moment d'information et de convivialité.

Un cirque devrait se produire à St Julien la semaine du 26 au 31 Décembre 2022 sur le parking de la salle polyvalente (une représentation voire 2). La commune a donné un accord de principe, mais nous sommes en attente des dates précises.

« Le petit marché » : Suite à une réunion avec les forains, il a été décidé de repartir pour 2023 (pas de marché en décembre durant les fêtes), reprise le 29 janvier. Cédric BLANC insiste sur la nécessité de trouver des animations régulières.

Prochains conseils municipaux :

- Mardi 24 janvier 2023 20H
- Vendredi 24 février 2023 20H
- Vendredi 31 mars 2023 20H

Séance levée à 22H15.

Article de Noël

Et si cette année le Père Noël avait son atelier au Pays de L'Arbresle ? Notre territoire regorge de petits artisans et producteurs locaux. Pour cette période de fête, pourquoi ne pas en profiter pour offrir des cadeaux « Made in Pays de L'Arbresle » ? La plateforme [Monpaysdelarbresle.fr](https://www.monpaysdelarbresle.fr) vous propose une liste de Noël 100% dédiée au territoire. Découvrez des propositions de cadeau sur notre dernier article du blog : <https://www.monpaysdelarbresle.fr/blog/view/la-liste-de-noel-100-pays-de-larbresle>

Micro-crèche Comme à la maison



VENTE DE BRIOCHES ET GALETTES DES ROIS



Pour commander :



- Par mail : presidentmicrocrechecalm@gmail.com
- Par tel : 06 61 51 34 66
- Directement auprès de Guillaume à l'épicerie La Tonnelle

Commande à faire
entre le 14 décembre
et le 03 janvier 2023

Retrait le dimanche
08 janvier 2023 de 9h à
12h à la Tonnelle

En partenariat avec
l'épicerie La Tonnelle à
Saint Julien sur Bibost :
Brioche et galettes
100% artisanales et
faites maison par
Guillaume !

Choix et tarifs :

-  Brioches des rois : 4 parts à 5,50€ / 6 parts à 7,50€
-  Galettes des rois : 4 parts à 12,50€ / 6 parts à 17€
- 8 parts à 22,50€ / 10 parts à 27,50€



Intégralité des bénéfices reversés à :

MICRO CRECHE
COMME A LA MAISON



SAINT JULIEN DE FRANCE : RASSEMBLEMENT 2023

Les personnes désirant participer au rassemblement des ST Julien de France 2023 qui aura lieu le Week-end de Pentecôte, les 27, 28 et 29/5 à Saint Julien en Beauchêne (05) sont priées de se faire connaître avant le 08 Janvier 2023 auprès de Gilles DESAINTJEAN :

Port : 06 75 16 35 71
Mail : gilles.desaintjean@wanadoo.fr

Les inscriptions sont ouvertes à tous les habitants de Saint Julien, et ne seront définitives qu'après validation par les organisateurs du rassemblement. (Suivant place et nombre de candidats).

Si vous désirez des précisions, n'hésitez pas à vous renseigner (n° et mail ci-dessus).

Janvier 2023

Dimanche 8

Dimanche 29

Vœux du maire 2023. 10h30 à la salle des fêtes

Petit Marché de Saint Julien